



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35924-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.593**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : REALISATION D'EQUIPEMENTS : ECOLE DE MUSIQUE ET SALLE DES FETES
DES MILLES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT -
TRANCHE 2014**

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliot BRAMI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.11

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

CC/9585

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO

Nomenclature : 7.8 Fonds de concours

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : REALISATION D'EQUIPEMENTS : ECOLE DE MUSIQUE ET SALLE DES FETES
DES MILLES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT -
TRANCHE 2014 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des dispositifs de la Communauté du Pays d'Aix mis en place par délibération du Conseil Communautaire n°02-1-02 en date du 8 avril 2010, la Ville d'Aix-en-Provence a sollicité, pour les années 2011, 2012 et 2013, l'attribution de fonds de concours globalisés d'investissement pour la construction d'une école de musique et d'une salle des fêtes à la place de l'ancienne cave vinicole des Milles.

Conformément à l'article 186 de la Loi du 13 août 2004 qui instaure un dispositif juridique permettant le versement de fonds de concours par les EPCI à fiscalité propre à leurs communes membres sous réserve de conditions, les fonds de concours accordés par la CPA ont pour objet de financer les communes pour la réalisation d'équipements communaux.

**2013.593 - REALISATION D'EQUIPEMENTS : ECOLE DE MUSIQUE ET SALLE
DES FETES DES MILLES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISES
D'INVESTISSEMENT - TRANCHE 2014**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Par délibération n° 2011.358 en date du 11 avril 2011, un fonds de concours d'un montant de : 124 769 € HT a été demandé et attribué le 10 juin 2011 par délibération communautaire n°2011_B216 pour l'année 2011.

Par délibération n°2012.372 en date du 10 avril 2012, un fonds de concours d'un montant de 391 691 € HT a été demandé et attribué le 10 mai 2012, par délibération communautaire n°2012_B152 pour l'année 2012.

Par délibération n°2013.142 en date du 29 avril 2013, un fonds de concours d'un montant de 707 327 € HT a été demandé et attribué le 16 mai 2013, par délibération communautaire n°2013_B161 pour l'année 2013.

Ecole de Musique - Salle des fêtes	Antérieure à 2011	Pour mémoire Année 2011	Pour mémoire Année 2012	Pour mémoire Année 2013
Montant prévisionnel de dépenses HT	282 505	359 533	1 258 361	1 768 318
<u>Montant fonds de concours HT Attribué</u>	-	124 769	391 691	707 327

Il convient à présent de solliciter un fonds de concours globalisé d'investissement complémentaire de **455 181 € HT** sur le montant des dépenses prévisionnelles **2014**.

Ecole de Musique Salle des fêtes	2014	Total de l'opération 2011-2014
Montant prévisionnel de dépenses HT	1 137 953	4 806 670
<u>Montant fonds de concours HT Sollicité</u>	455 181	1 678 968
		35%

En conséquence, au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un fonds de concours globalisé d'investissement de **455 181 € HT** pour l'année 2014 auprès de la Communauté du Pays d'Aix.

- **ADOPTER** la convention de fonds de concours globalisés d'investissement à passer avec la Communauté du Pays d'Aix.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou M. l'Adjoint délégué aux Finances, à signer la convention relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix et tout document afférent à ces dossiers.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.